

28/06/2010



Communiqué de presse

AG/PAL/1168

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

RÉUNION SUR LA QUESTION DE PALESTINE ORGANISÉE PAR L'ONU POUR LA RÉGION DE L'AFRIQUE LES 1^{er} ET 2 JUILLET À RABAT, AU MAROC

(Adapté de l'anglais)

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien convoquera la Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique les 1^{er} et 2 juillet 2010 à Rabat, au Maroc, au centre de conférence du Ministère des affaires étrangères et de la coopération.

Le thème de la Réunion est « Renforcer l'appui des États africains à une solution juste et durable de la question de Jérusalem ».

La Réunion a pour objectif, en cette période d'efforts intensifiés pour la reprise du processus de paix israélo-palestinien, de promouvoir un large soutien international, y compris par les États africains, en vue d'aboutir à une solution du conflit basée sur une vision partagée de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Les participants à la Réunion discuteront du statut actuel de Jérusalem, y compris de la signification religieuse et culturelle de la Ville sainte, et de son statut au regard du droit international et des résolutions des Nations Unies. Ils examineront la question de Jérusalem dans le cadre des négociations sur son statut permanent. Ils évalueront également l'importance d'un consensus international sur une solution juste et viable de la question de Jérusalem et sur le rôle, dans ce domaine, des États africains et d'autres acteurs.

Participeront à la séance d'ouverture, le 1^{er} juillet, de 10 h 30 à 13 heures, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc, M. Taïb Fassi-Fihri; le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de l'ONU (CESAO), M. Bader Al-Dafa, qui représentera le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon; le Chef de délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Zahir Tanin; et M. Ahmed Qurei (Abou Ala), membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

La séance plénière I, sur le statut de Jérusalem, se déroulera le 1^{er} juillet, de 15 heures à 18 heures. Les sous-thèmes débattus porteront sur: « La situation actuelle à Jérusalem », « L'importance religieuse et culturelle de Jérusalem » et « Jérusalem dans le droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ».

La séance plénière II, sur la question du statut de permanent de Jérusalem dans les négociations de paix israélo-palestiniennes, aura lieu le 2 juillet, de 10 heures à 13 heures. Les sous-thèmes seront: « Jérusalem, clef de la paix israélo-palestinienne », « Régler la question de Jérusalem: enseignements tirés des négociations précédentes et d'autres situations de conflit » et « Promouvoir la paix à Jérusalem: points de vue au Moyen-Orient ».

La séance plénière III, sur la recherche d'un consensus international sur une solution juste et viable de la question de Jérusalem, se tiendra le 2 juillet, de 15 heures à 17 h 30. Les sous-thèmes seront: « Rôle des États d'Afrique dans la promotion de la paix à Jérusalem », « Approches internationales pour régler la question de Jérusalem », et « Rôle des acteurs non étatiques, notamment des parlementaires et de la société civile ».

La séance de clôture aura lieu le 2 juillet, de 17 h 30 à 18 heures, en présence du Secrétaire d'État marocain aux affaires étrangères et à la coopération du Maroc, M. Mohammed Ouzzine, de l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, M. Riyad Mansour, et du Chef de la délégation du Comité des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Zahir Tanin.

Des versions actualisées du programme, ainsi que des informations sur les Réunions précédentes, seront disponibles sur le site Internet de la Division des droits des Palestiniens, du Secrétariat de l'ONU: <http://www.un.org/depts/dpa/qpal/calendar.htm>.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel